

CANADA

(Traduction)

WASHINGTON (D.C.)

Le 25 juillet 1955

N° 502

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 21 juillet 1955, dans laquelle vous vous référez à l'"Accord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de défense mutuelle".

Je note que la période de trente jours requise par l'article 123 (c) de la Loi américaine de 1954 sur l'énergie atomique est maintenant écoulée et que, conformément à l'article 1^{er} de l'Accord précité, cet Accord est entré en vigueur le 22 juillet 1955, date de la réception de votre Note.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

A. D. P. HEENEY

L'honorable John Foster Dulles
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington (D.C.)

VISAS

Accord entre le CANADA et ISRAËL

Intervenu par Échange de Notes

Signé à Jérusalem et à Tel-Aviv le 7 février
ainsi que les 2 et 15 août 1955.En vigueur le 1^{er} septembre 1955.

32 756 660

6 1634677

EDMOND CLAYTON, CHIEF, G.A. D.P.S.
Queen's Printer and Controller of Stationery | Inspector of the Sale of
Canada 1957

Price 25 cents
1955